



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 décembre 2024

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine,  
MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, GIRARD Jean,  
PERRIER Bertrand, BRAISAZ Jean-Pierre

Absent : CHALONS Arnaud

Excusés : MM. BALCAEN Stéphane,

Pouvoir : M. BLANDIN Patrice

Secrétaire : M. BRAISAZ Jean Pierre

\*\*\*\*\*

Le maire ouvre la séance à 19h25 et présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 5 septembre 2024 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé par tous les membres présents.

M. BRAISAZ Jean pierre est désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'accord aux conseillers d'inscrire à l'ordre du jour l'adhésion au CAUE pour 2025 et annonce que le point de régularisation des voiries communales: DUP est supprimé car la délibération a déjà été prise.

### ORDRE DU JOUR :

Membres présents: 5 votants: 6

#### ✓ **Remplacement de la chaudière**

Le 1<sup>er</sup> adjoint chargé du dossier, fait un comparatif entre deux solutions : chaudière à granules et pompe à chaleur.

Il précise en préalable, que la commune n'est pas concernée par l'arrêté tertiaire concernant les aides et subventions, car la surface est inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>

#### Chaudière à granules :

Avantages : Solution plus propre, coûts des granules désormais contenus voire à la baisse, L'ONF envisage à terme de créer des stations mobiles de confection de granules.

Possibilité d'avoir une subvention via le fonds chaleur et TVA est à 5,5%.

Inconvénients : la manutention à prévoir car système qui se bloque régulièrement à cause de la qualité des granulés qui est sensible au taux d'humidité.

#### Pompes à chaleur :

Avantages: technologie connue, qui a fait ses preuves, peu de pannes, performant énergétiquement.

Inconvénients: Coût de l'électricité qui peut augmenter, coût de l'installation car la localisation de la commune nécessite de surdimensionner l'installation pour respecter la réglementation (zone à - 14°).

Pas de subvention possible et TVA à 20%.

Cet exposé comparatif suscite de nombreuses problématiques et questionnements.

Les conseillers Bertrand PERRIER et Jean Pierre BRAISAZ, se proposent de visiter l'installation de Notre Dame des Millièrès afin de voir, sur place, les problématiques et solutions trouvées.

Jean GIRARD se propose de continuer ses investigations auprès d'EDF et de faire faire d'autres devis.

Il serait souhaitable de choisir l'orientation d'ici à 6 mois pour commencer les travaux.

✓ **Régularisation des voies communales: DUP**

Cette DUP (Déclaration d'Utilité Publique), pour rappel, est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés par le biais d'une expropriation pour cause d'utilité publique.

La délibération a été prise lors du dernier conseil municipal de septembre dernier.

Le maire précise qu'une enquête publique débutera début 2025 car il y a encore un certain nombre de dossiers en souffrance (pas répondu au géomètre, opposition à la vente...).

Un commissaire enquêteur a été choisi et une première réunion est prévue début janvier afin de lancer la procédure.

✓ **Suite des régularisation des emprises des voies communales N° 3 et 11**

Il rappelle qu'à l'heure actuelle il y a un certain nombre de voies communales goudronnées qui nécessiteraient une régularisation. Certaines routes sont parfois interrompues par des parcelles privées.

Le maire propose de continuer cette régularisation des emprises des voies communales à deux autres voies, à savoir la Noyelle et la route des Roseaux (N° 3 et 11).

Le devis fourni par Mesur'Alpes s'élève à 57 751 € TTC.

Le devis sera signé après la réunion du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité: approuve le devis présenté et autorise le Maire à le signer.

✓ **Demande de subvention au titre du FDEC: réfection totale de la route de la Noyelle et réalisation d'une cunette en enrobé.**

Constat : La route de la Noyelle est déformée, il y a des dos d'âne et les cunettes se bouchent régulièrement.

Le maire a donc chargé Eiffage de réaliser deux devis, qui sont présentés aux conseillers.

Un devis de réfection simple de la voirie pour un montant de 49 740 € et un devis avec la réalisation de cunette en enrobé sur une partie pour un montant de 62 985 € HT .

Ce devis est éligible au FDEC à la hauteur de 42 % sur deux ans.

Pour information, à ce jour, la commune a perçu 23 000 € d'aides par an.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : approuve le deuxième devis présenté et autorise le Maire à le signer.

✓ **Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour 2025**

Le maire rappelle au Conseil Municipal les principales fonctions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie et les informe de la réception d'une proposition d'adhésion 2025 pour un montant de cotisation de 70 €. Il est rappelé que la Commune fait souvent appel à leur service notamment pour le projet de sécurisation au chef-lieu et le projet des Granges Longues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de renouveler l'adhésion pour 2025 au C.A.U.E pour 70 €.

✓ **Demande de subvention auprès du département pour la réparation du toit de l'église St Jean Baptiste**

Le maire rappelle le coût total de la réparation du toit de l'église pour un montant de 3 850,39 € qui a eu lieu courant de l'été.

Pour information, la commune a reçu une première subvention d'un montant de 1 435 € de la part de la Région et à la possibilité d'obtenir une deuxième subvention d'un montant de

1400 € via le département. Le dossier étant complet, il suffit de délibérer pour obtenir cette subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité: approuve et autorise le Maire à faire cette demande auprès du département.

✓ **Engagement des dépenses d'investissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2025**

Le maire informe le Conseil municipal qu'en attente du vote du budget primitif 2025, celui ci peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au B.P 2024, hors restes à réaliser, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissements ouverts au B.P 2024 s'élèvent à 225 622,10 €, le montant des dépenses qui peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant l'adoption du B.P 2025 s'élève à 56 405,50 € répartis comme suit :

<b>Budget primitif 2024</b>	<b>Autorisation d'ouverture des crédits pour 2025</b>
Chapitre 20 : 9 100,00 €	<b>Chapitre 20 : 2 100 €</b> article 202 frais documents d'urbanisme
Chapitre 21 : 68 112,10 €	<b>Chapitre 20 : 10 000 €</b> 2111 : terrains : 2 000 € 2151 : réseaux de voirie : 8 000,00 €
Chapitre 23 : 148 410,00 €	<b>Chapitre 23 : 44 305,50 €</b> article 231 immobilisation en cours
<b>Total : 225 622,10 €</b>	<b>56 405,50 €</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

✓ **Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la convention de participation pour la couverture du risque «Prévoyance» proposée par le centre de gestion de la Savoie.**

Le maire rappelle l'obligation au 1 janvier 2025 de proposer une prévoyance à tout agent, la commune a conventionné avec le centre de gestion. Le minima de prise en charge de la commune est de 7 euros par agent et par mois. Le maire propose une prise en charge de 10 € par agent et par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité.

✓ **Compte Epargne Temps et heures supplémentaires**

Le Compte Epargne Temps (CET) permet à un agent qui n'a pas pu prendre tous ses jours de congés ou de RTT d'épargner les jours non utilisés dans certaines limites.

Actuellement le CET n'est pas applicable car il n'a pas encore été mise en place, ainsi que le calcul des heures supplémentaires.

Le maire informe qu'une démarche a été entreprise avec le centre de gestion, via le Comité Social Territorial pour mettre en place le CET et la rémunération des heures supplémentaires ou le dépôt de jours sur le Compte Epargne Temps.

✓ **Refonte statutaire de la communauté agglomération Arlysère au 1er janvier 2025**

Le maire rappelle que de nombreuses compétences ont été transférées l'agglomération mais que petit à petit elle rétrocède certaines missions aux communes.

Cette refonte des statuts permet de lister précisément les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote 2 contre, 4 voix préfèrent s'abstenir.  
Le conseil estime qu'il manque de détails sur les modifications effectives.

✓ **Charte 2024 du PNRB.**

La Région a prescrit la révision de la Charte en décembre 2018, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2038.

De nombreuses parcelles de la commune de Cléry sont situées dans la forêt domaniale et dépendent donc de l'ONF. La commune a peu de latitude pour se déterminer.  
Par ailleurs, les conseillers estiment qu'il y a trop d'actions en double entre ce que fait le PNR et ce que fait Arlysère.

Le conseil décide de reporter le vote au prochain conseil.

✓ **Coupes de bois à asseoir en 2025**

Pour 2025 aucune coupe n'est prévue, seules les coupes affouagères seront effectuées, s'il y a des demandes.

Pour information, M. GIRARD 1<sup>er</sup> adjoint précise que 200 cèdres ont été plantés.

**Questions diverses :**

- Point sur les travaux (sécurisation chef lieux, cimetière...)  
La partie rampant est terminée. Il reste un petit manque à combler (EVS) qui a été remplacé pour l'instant par du sable.  
Le mur sera finalisé au printemps, ainsi que le marquage au sol et l'installation de plots.  
Une réflexion est en cours concernant la signalisation routière.  
Il y a eu une modification du tracé afin de donner plus d'aisance. Cette modification a engendré un surcoût d'environ 2 000 €.
- Site internet  
Le nouveau site internet est lancé ainsi qu'une nouvelle page Facebook. Les internautes devront migrer sur ce nouveau site. Il ne pourra pas y avoir de migration automatique.
- Cimetière  
Déplacement du raccordement d'eau au cimetière. La canalisation a été posée par l'entreprise SANDRIN pour un montant de 8 021,76 €. La commune a demandé au service d'eau d'Arlysère, le raccordement à la conduite principale et la pose d'un compteur. La commune est dans l'attente.
- DM  
Une décision modification a été prise pour honorer certaines factures et anticiper celles du 1<sup>er</sup> trimestre.
- PCS  
Le plan communal de sauvegarde a été réalisé par la société Astérisques Consultants qui a présenté ce plan aux conseillers.

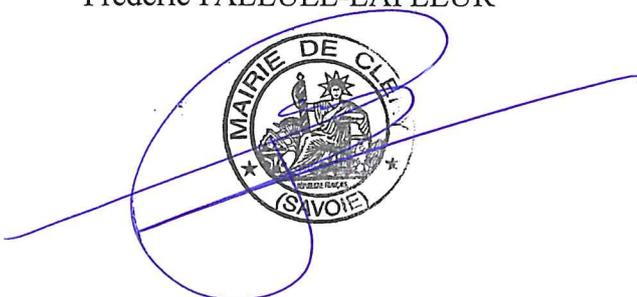
Afin de finaliser le processus, il serait souhaitable d'actualiser le DICRIM qui avait été réalisé en 2012.

- Cloches de l'église  
Il y a 3 cloches dont l'une (la plus petite) ne fonctionnait plus depuis plus de 20 ans. Il s'agissait d'un problème de carte électronique. Celle-ci a été remplacée pour un montant de 800 €. Désormais toutes les cloches fonctionnent.
- Information sur l'action en justice  
Rappel des faits : Il y a plusieurs années, un administré de la commune a rénové et agrandi une ancienne grange sans autorisation ni permis de construire et ce malgré les injonctions. Un constat d'huissier a été réalisé en temps et en heure et le dossier a été envoyé au procureur. Un jugement est prévu le 20 janvier 2025 dans lequel la commune paraîtra comme victime.
- Proposition d'installation d'un food truck sur la commune  
Le jeudi soir un food truck pourra stationner sur le parking devant la salle des fêtes et avoir accès à la prise extérieure. Aucune redevance ne lui serait réclamée.
- Facturation par Arlysère des bassins, fontaines et points d'eau à usages récréatifs  
Arlysère veut facturer 180 € par bassin pour la pose de compteur et facturer la consommation. La commune dispose de 14 bassins.  
Il s'agira de choisir si l'on ferme tous les bassins, si l'on décide d'en garder un par hameau, ou s'il est possible de réduire le débit.
- Problématique d'horaire du périscolaire le vendredi soir de 16h30 à 17h  
L'Atsem chargé de l'accueil périscolaire le vendredi soir ne peut plus assurer la permanence de 16h30 à 17h30. Elle demande à pouvoir partir à 16h15 car elle a un autre accueil périscolaire à assurer à Frontenex avec une prise de poste à 16h30. D'où la nécessité de trouver quelqu'un le vendredi soir pendant une heure.
- Distribution des chocolats de Noël et claiette de Die « aux anciens »  
La commune n'ayant toujours pas d'agent communal il a été convenu que la distribution aux 44 « anciens » sera partagée entre les 4 conseillers municipaux présents.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 22h47  
Le Maire,  
Frédéric PALLUEL-LAFLEUR

Le secrétaire de séance  
BRAISAZ Jean Pierre



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Braisaz', written over a horizontal line.